

Département  
D'EURE ET LOIR

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE  
VERNOUILLET

OBJET :

*Installation  
d'un Conseiller municipal*

Date de la  
convocation  
du Conseil municipal

10 janvier 2025

SG-2025/01 - 02

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfectoraux

Publication électronique et mise en  
ligne sur le site internet de la  
collectivité le

29/01/2025

*Par délégation du Maire,  
La DGS,*

*C. COSSIER*

La présente délibération peut  
faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le  
Tribunal administratif d'Orléans  
dans un délai de deux mois à  
compter de la date de  
publication conformément aux  
articles R.421-1 et R.421-5 du  
code de justice administrative.

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-DEUX du mois de JANVIER à VINGT HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 10 janvier.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, LOUDIERE, Mmes POMMIER, SENECHAUX, M. AHSAINÉ, M. CHBABI, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MERABTI à M. MORIN,

Absents excusés : Mme FAVRE, M. KOUZEI.

Absents (es) non excusés (es) : MM. CAN, CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, Mme PFEIFFER'OVA, M. DAUD.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 22

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 20 h 15 - Fin de séance : 21h30

Le Conseil municipal, sur le rapport et la proposition de Monsieur Damien STEPHO, Maire de la Commune de Vernouillet,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-4,

Vu le Code électoral, notamment l'article 270,

Considérant le décès de Monsieur Jean-François DETAMANTI, adjoint au maire issu de la liste «Vernouillet notre Ville »,

Considérant que, conformément à l'article 270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant le refus de siéger de Mme Siware AGREBI en tant que conseillère municipale,

Considérant l'acceptation de siéger en date du 7 janvier 2025 de M. Joachim KOUZEI,

Le Conseil municipal,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

PREND ACTE de l'installation de M. Joachim KOUZEI au titre de conseiller municipal.

Pour copie certifiée conforme,



La secrétaire de séance,

Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO